



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CHRS

Question écrite n° 40356

## Texte de la question

M. Maxime Bono appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la loi n° 98-675 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998, qui prévoyait le financement d'outils d'analyse financière et qualitative destinés au suivi des usagers et de l'activité des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS). Un premier tableau d'indicateurs physico-financiers est exploité depuis 1997 par la direction de l'action sociale. Des travaux menés au plan national par des représentants de la DAS, des services déconcentrés et de la Fédération nationale des associations de réadaptation sociale ont abouti à l'élaboration d'une grille de connaissance et de suivi des populations accueillies et des activités des CHRS. Cet instrument de gestion et d'aide à la décision fait aujourd'hui gravement défaut aux gestionnaires des centres et aux autorités de tutelle qui l'attendent avec beaucoup d'impatience. En conséquence, il lui demande à quelle date elle envisage la mise en application de ces dispositions.

## Données clés

**Auteur :** [M. Maxime Bono](#)

**Circonscription :** Charente-Maritime (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40356

**Rubrique :** Institutions sociales et médico-sociales

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 janvier 2000, page 418